

DYNAMISONS ENSEMBLE **vos**re épargne



PACK JURIDIQUE

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Conforme à l'Article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article R.520-1 du Code des Assurances

Euodia finance
Euodia courtage

www.euodia.fr

VOTRE CONSEILLER

Nom : Groupe Euodia

Tél.

@

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister par un professionnel réglementé et contrôlé. Le conseil en Gestion de Patrimoine est régi dans sa globalité par différentes lois et règlements en vigueur et répond à différentes obligations professionnelles selon les activités exercées. A ce titre, je dispose d'une assurance en responsabilité civile professionnelle ainsi que des garanties financières. De plus, j'ai adhéré à une organisation professionnelle représentative : l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseils Financiers).

Par ailleurs, je me suis engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF, document disponible sur le site www.anacofi.asso.fr. Notamment, je suis tenu au **secret professionnel et à la protection des données personnelles en ma possession**, hormis les cas où la loi en dispose autrement.

I. VOTRE CONSEILLER

- **Dénomination sociale :** **Euodia finance**, S.A.R.L. au capital de 40 500 euros, immatriculée au RCS de **Unknown** sous le n° 519 412 571 dont le siège est 131 avenue charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Euodia courtage, S.A.R.L. au capital de 3 000 euros, immatriculée au RCS de **Nanterre** sous le n°814 211 850 dont le siège est 131 avenue charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
- **Représentée par :** **Euodia Groupe**
- **ORIAS :** 10 055 334
- **CIF :** E001975, adhérent de l'ANACOFI-CIF
- **Fiche :** www.euodia.fr/euodia/notre-equipe
- **Carte professionnelle :** CPI 9201 2017 000 016 966 délivrée par la CCI Paris Île-de-France

PARTENAIRES :

Dans le cadre des missions confiées par le Client, votre Conseiller réalise sa mission en partenariat avec :

- **EUODIA FINANCE**, pour les activités suivantes : Mandataire en intermédiaire d'assurance, conseiller en investissement financier, agent immobilier
- **EUODIA COURTAGE**, pour les activités suivantes : Mandataire en intermédiaire d'assurance, conseiller en investissement financier
- **ADP Conseil**, pour les activités suivantes : Mandataire en intermédiaire d'assurance
- **Financezmoi.net**, pour les activités suivantes : Indicateur d'affaire

II. PRÉSENTATION DES SERVICES

Conseil en investissement

Votre conseiller est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique. Le conseil fourni repose sur une analyse diversifiée des instruments financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres et le mode de rémunération est perçu pour partie sous forme de rétrocessions de la part des partenaires. Ainsi, votre conseiller ne peut être qualifié d'indépendant au regard de la réglementation.

Mandataire d'intermédiaire d'assurance

Le Conseiller, dans son rôle d'intermédiaire, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription. Le Conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières. Le Conseiller n'est cependant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.

Au titre de cette prestation, notre préconisation est fournie sur un conseil approprié.

La transaction d'immeubles et de fonds de commerce

Le conseiller est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 9201 2017 000 016 966 délivrée par la préfecture ou la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Unknown, . Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

III. AUTORITÉS DE TUTELLE

Au titre de l'**activité de conseil en investissement financier** : L'**AMF** - L'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02 - amf-france.org

Au titre de l'**activité d'intermédiaire en assurance** et d'**intermédiaire en opérations de banque et service de paiement** : **ACPR**
- Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris, cedex 09

IV. COUVERTURES ET GARANTIES

Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Couvertures en Responsabilité Civile Professionnelle :

Souscrites auprès de : **AIG Europe Limited**

N° de police : **2.401.626**

Pour des montants de :

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES DE PERSONNES	2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance
CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIERS (CIF) - HORS ACTIVITÉ DE CONSEIL EN HAUT BILAN	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP)	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
INTERMÉDIAIRES IMMOBILIER	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Concernant les Couvertures en Garanties Financières :

Souscrites auprès de : **AIG Europe Limited**

N° de police : **2.401.626**

Pour un montant de **1 500 000 €** par sinistre et **2 000 000 €** par période d'assurance pour les opérations d'intermédiation en Assurances de Personnes.

V. ACTIVITÉ ET PARTENAIRES PAR PRODUITS

Dans le cadre de mon activité de démarchage de conseiller en investissement, les produits suivants sont proposés :

NATURE : PRODUITS	PARTENAIRES	MODE DE RÉMUNÉRATION
ASSURANCE	Alptis, Apicil, April, Cardif, Debory Eres, GE Money Bank, Generali, Inter Invest, Extend, Finaveo, La Mondiale Europartner, Metlife, Spirica, Suravenir, Swisslife, Unep	Commission
FINANCIER	Profina, JP Océan, A Plus, OPC, OTC, Nextstage, Finaveo, Foncière Festière, Inter Invest, Extend AM	Commission
IMMOBILIER	Carrere, Cogedim, Colisée Patrimoine, Histoire & Patrimoine, Kauffman & Broad, Leemo, Expertis, Nexity, PERL, Primonial, Vinci, Valorissimo (Bouygues Immobilier)	Commission
SCPI	Amundi, Ciloger, Corum, Foncia, Foncières & Territoires, Advenis, BNP Paribas, Voisin, La Française AM, Peref Gestion, Perial, Primonial, Fiducial, Inter Gestion, Immovalor, Nami-aw, Urban Premium, Vendome Capital Partner	Commission
CONSEIL	Fidroit, LMNP Expert	Honoraires / Commission
AUTRES	Patriwine, Art, Ninety Sixty, Prêt d'union	Commission

Services qui vous sont proposés :

NATURE : SERVICES	DESCRIPTION	MODE DE RÉMUNÉRATION
BILAN PATRIMOINE APPROFONDI	Etude globale du patrimoine, bilan détaillé, analyse successorale	Forfaitaire - 1000 € TTC
ACCOMPAGNEMENT FISCAL	Aide à la déclaration fiscale IR & IFL	Forfaitaire - 1000 € TTC
« FAMILY OFFICE »	Accompagnement intégral dans la gestion des actifs immobiliers et financiers	Honoraires (2% du patrimoine)

Dans tous les cas, il vous sera proposé des produits et services adaptés à vos besoins dans le cadre de mes obligations de conseil. Au regard du mode de rémunération perçue et de la réglementation en vigueur, le statut d'indépendant ne peut m'être attribué.

VI. RÉMUNÉRATIONS**Peuvent être appliqués les modes de rémunérations suivants :**

- **Honoraires :** Certaines prestations spécifiques (création SCI, analyse de portefeuille, assistance fiscale ...) font l'objet de facturation d'honoraires.
En amont de ce type de prestations, un devis sera établi à titre indicatif. A titre d'information, le tarif horaire de base est de 350€ HT.
- **Commissionnement par la compagnie :** le fournisseur ou le partenaire au titre de nos activités CIF et Mandataires en Assurance mais également pour nos activités immobilières. Plus précisément, pour tout acte d'intermédiation en investissement financier, le conseiller est rémunéré par les frais d'entrée, frais d'arbitrage, frais de gestion, encours déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit.

Au titre de votre accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement, une fois connus les supports choisis par vos soins.

VII. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS (article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 – 24/04/2013)

Étape 1

Pour toute réclamation vous pouvez vous rendre sur la page : www.euodia.fr/reclamation afin de compléter le formulaire

Ou contacter le service réclamation : Euodia Groupe - 131 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine | 131 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine -

Étape 2

En cas de réponse non satisfaisante, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

contacter le Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Contacteur Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- **Pour les activités de CIF :** Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
- **Pour les activités d'assurance :** La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 - mediation-assurance.org/Saisir-le-mediateur
- **Pour les activités immobilières :** Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 Paris - anm-conso.com/anacofi-immo

Je m'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- A accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.
- **2 mois maximum** entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

VIII. LA CHARTE & MANIFESTO

En tant que conseiller, je m'engage à respecter la Charte et le manifesto du groupe EUODIA.

Charte

- **Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie**, tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- **Agir avec loyauté, compétence et diligence**, au mieux des intérêts du client
- **Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences** au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- **S'enquérir de la situation globale** de son client, de son expérience et de ses objectifs, avant de formuler un conseil
- **Avoir recours** à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- **Communiquer de manière appropriée** les informations utiles à la prise de décision par le client, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- **Respecter le secret professionnel**

Manifesto

"Nous croyons que l'épargne n'est pas de l'argent qui dort, mais un tremplin pour **des projets à venir**.
Nous croyons aussi que **tout le monde devrait pouvoir** se constituer un patrimoine. Aujourd'hui, plus que jamais.
Issus de la génération internet, nous croyons également qu'il est temps de **coopérer directement avec nos clients**.

Nous avons donc choisi **d'accélérer la démocratisation digitale** du conseil en gestion de patrimoine.

Ainsi EUODIA met de l'information pertinente & de nombreux services à disposition du plus grand nombre et surtout favorise l'accès à un conseil personnalisé.

Car oui, se constituer un patrimoine est l'oeuvre d'une vie et cela représente **bien plus que des actifs financiers**.

Oui, EUODIA **conçoit avec** ses clients leurs stratégies patrimoniales, pas la sienne.

Oui, son indépendance capitalistique permet à ses clients de **s'affranchir** des grands groupes bancaires & d'assurance.

Oui, EUODIA fait partie des **précurseurs** dans le domaine en exploitant les nouvelles technologies et en créant de nombreux outils digitaux d'aide à la gestion de patrimoine.

Oui, **ces outils sont accessibles** aux professionnels comme aux particuliers.

Et oui, EUODIA **bouscule les codes** de son secteur & **assure ses résultats** performants grâce à cela.

Nous sommes présents pour écouter, rassurer, orienter & accompagner nos clients.

Nous nous engageons chaque jour à leur côté, dans une démarche de co-construction, afin de les aider à assurer leurs choix de vie et à bâtir un patrimoine fiable & pérenne.

EUODIA est la preuve de ce en quoi nous croyons, la formalisation d'une vision commune & partagée, **la marque de la création de valeur en mode collaboratif**, l'ère d'une nouvelle gestion de patrimoine."

IX. CONSEIL NON INDÉPENDANT

La prestation de notre conseil est de nature non-indépendante. Le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires et par commissions sur les instruments financiers.

X. MODE DE COMMUNICATION

Au cours de mes missions et du suivi, les moyens de communication suivants pourront être utilisés :

- **Rendez-vous physique**
- **Rendez-vous téléphonique** ou tous autres moyens de communication
- **Interface web sécurisé**
- **Courriel**

X. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par le cabinet partenaire EUODIA au travers de Joaquim De Carvalho en qualité de responsable de traitement. L'identité et les coordonnées du délégué à la protection des données personnelles au sein du cabinet est : Joaquim De Carvalho jdecarvalho@euodia.fr - EUODIA, 131 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Le cabinet partenaire et votre Conseiller s'engagement à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre le Conseiller et son client, à préserver la sécurité et l'intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@euodia.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

XI. INFORMATIONS SUR LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS ENVISAGÉS

Dans le cadre de notre mission, le Conseiller est susceptible de conseiller les instruments financiers, services et stratégies d'investissements suivants :

TYPOLOGIES D'INVESTISSEMENTS	RISQUES
SCPI	<ul style="list-style-type: none"> - Capital non garanti - Liquidité non assuré en cas de revente - Risque lié au marché immobilier
Assurance-vie	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de solvabilité de la compagnie d'assurance - Risque de perte en capital - Baisse des rendements des fonds euro
PERP	<ul style="list-style-type: none"> - Placement à très long terme - Fonds bloqués jusqu'à la retraite de l'épargnant - Table de mortalité évolutive
Compte titres	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié au marché financier
FCPI FIP	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune liquidité - Risque de perte en capital
Sofica	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune liquidité - Risque de perte en capital
Girardin	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de requalification fiscale
Pinel	<ul style="list-style-type: none"> - Risque locatif - Risque de perte en capital - Liquidité faible
LMNP	<ul style="list-style-type: none"> - Risque locatif dû à un défaut du gestionnaire - Risque de perte en capital - Risque réglementaire
Produits structurés	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de défaillance de l'émetteur du produit - Risque élevé - Risque de perte en capital
PEA	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte en capital - Aucun avantage fiscal si retrait avant 5 ans
Investissement PME	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune liquidité - Risque de perte en capital
Groupement Forestier	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte en capital - Aucune liquidité - Risque naturel (Incendie, tempête, etc.)
Tontine	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune liquidité - Risque de perte en capital - Pas de transparence sur la gestion
OPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié au marché immobilier & financier - Risque de perte en capital

Cette liste est non exhaustive ainsi que les risques indiqués.